



Traité Erouvin

Michna 7 - Chapitre 7

נְתַמַּעַט הָאֶכָּל, מוֹסִיף וּמַזְכָּה, וְאִינוּ צָרִיךְ לְהוֹדִיעַ. נְתוּסָפוּ
עֲלֵיהֶם, מוֹסִיף וּמַזְכָּה, וְצָרִיךְ לְהוֹדִיעַ.

Si la quantité de nourriture [réservée pour le Chitouf] a diminué [sensiblement d'un Chabbat à l'autre], il (celui chez qui se trouve le 'Erouv) en rajoutera et la fera acquérir [aux autres habitants de l'impasse], et ce, sans qu'il soit nécessaire de le leur faire savoir. Si se sont ajoutés [de nouveaux habitants d'un Chabbat à l'autre], il rajoutera [de la nourriture au Chitouf initial], puis la leur fera acquérir, chose qu'il doit impérativement leur faire savoir.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions